



Mairie de Gençay
Place du Marché
86160 GENÇAY
☎05.49.59.31.36 - ☎05.49.53.64.10
mairiedegençay@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

L'an deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 8h30, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Gençay, sous la Présidence de Monsieur Michel PAIN, Président du SIVM et Maire de Saint Maurice la Clouère.

Présents : M. Michel PAIN, M. François BOCK, M André BIBAULT, M. Claude FERRON, Mme Françoise PERIDY

Date de la convocation : 24 janvier 2019

Absente excusée : Mme Sophie PEZIN LEFEBVRE avec pouvoir à M André BIBAULT

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de votants : 6

Secrétaire : Michel PAIN

1. Approbation :

• **Compte rendu de la réunion du 21 décembre 2019**

Sans objet, le compte rendu n'a pas été terminé, il sera présenté lors de la prochaine réunion du syndicat

2. Plan d'eau de Verneuil :

Pour information, 49 ragondins ont été prélevés et il en reste encore beaucoup. Le dispositif piégeage reste en vigueur.

• **Maison de la nature**

Le permis de construire a été déposé, attendre le retour.

• **Végétation invasive :**

Monsieur BIBAUD informe l'assemblée qu'il n'y a plus de problème de jussie sur le plan d'eau, mais cette plante a été remplacée par le « myriophylle du Brésil ». Cette herbe envahissante pose le même problème que la jussie, il faut l'arracher très rapidement. Des devis vont être sollicités (M. BIBAUD remettra différentes coordonnées à la secrétaire) auprès de différents prestataires spécialisés dans ces techniques d'arrachage et une participation financière sera sollicitée auprès de la fédération de pêche. Un courrier sera envoyé dès que le coût du chantier sera connu.

Un concours de pêche est organisé en mai, prévoir si possible le chantier en juin pour que la pêche soit plus facile en période estivale. Affaire à suivre.

Point sur le projet circulation douce

3. Piscine

Les candidatures commencent à arriver. Pour cette année, la gestion de la piscine va rester à la charge du syndicat.

Monsieur BOCK, fait part de la demande d'une nouvelle association « Aquatique Club Gençay-St Maurice » qui souhaite utiliser le bassin de natation en dehors des heures d'ouverture au public.

Cette association va proposer différentes activités aquatiques et sollicite les services du maître-nageur qui sera recruté pour la saison, avec une prise en charge du salaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité, cette demande et donne un accord de principe pour l'utilisation du bassin.

Reste à définir les modalités, les possibilités, revoir l'organisation pour l'entretien des locaux et voir combien d'heures maximum le maître-nageur peut faire.

4. **Projet de l'ancienne laiterie**

Monsieur PAIN fait part à l'assemblée de son inquiétude sur le projet de l'ancienne laiterie. La compétence économique est communautaire, le bâtiment est situé en partie sur une zone inondable.

Le 4 février 2019, monsieur BOCK et monsieur PAIN vont rencontrer madame la Sous-Préfète pour aborder les questions suivantes :

- Les communes de Gençay et de Saint Maurice la Clouère, peuvent-elles acquérir une friche industrielle ?
 - Si oui, existe-t-il des aides pour accompagner les communes dans un projet d'aménagement de la friche industrielle ?
 - Y-a-t-il la possibilité de revoir la zone inondable ?
 - Etc...
- Affaire à suivre...

5. **Questions diverses**

BIBLIOTHEQUE : Présentation du bilan de la bibliothèque départementale. Alicia peut-elle donner plus d'explications sur ce bilan lors d'une prochaine réunion du syndicat. Une demande lui sera adressée.

Monsieur PAIN propose de modifier la dernière délibération portant sur les tarifs d'abonnement de la bibliothèque, en précisant que le tarif des habitants des deux communes sera aussi celui des bénévoles de la bibliothèque, même s'ils ne sont pas domiciliés sur les communes de Gençay et Saint Maurice la Clouère.

Il propose :

- Adhésion des habitants de Gençay et St Maurice la Clouère : 5€ par an et par famille.
- Adhésion des bénévoles de la bibliothèque quelque-soit leur domicile : 5€ par an et par famille
- Adhésion hors commune : 6€ par an et par famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus, et charge le Président d'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} mars 2019.

CENTRE CULTUREL : Information suite à la rencontre entre monsieur PAIN, Monsieur BOCK et les co-Présidents du centre culturel :

- Demander un état des heures de l'animatrice.
- Reprendre la convention qui a été proposée au centre culturel, restée sans suite à ce jour.

FEU D'ARTIFICE : Lecture du mail de la société « Pyro concept » qui souhaite se positionner pour 2019. Faire d'autres demandes de devis de feu d'artifice musical.

Réunion fixée le mercredi 13 mars à 11 heures à la mairie de Gençay avec les artificiers, la société pyro concept et les bénévoles. Faire les invitations.

CIRCULATION PUY FELIX : La commune de Saint Maurice a installé des panneaux pour régler la circulation dans le village de Puy Félix. Les informations seront envoyées à la mairie de Gençay pour harmoniser la réglementation et la signalétique.

Pour extrait conforme,
Gençay le 11 février 2019
Michel PAIN, Président du SIVM
Pour le Président absent, François BOCK, Vice-Président